

## **Commune de Saulnières**

### **Compte Rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2017**

#### ***Convocations du 24 mai 2017***

L'an deux mil dix-sept, le premier juin à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

**Présents** : MM. Albert. Romano. Demerre. Alleaume. Rossi. Le Valégant. Toutin. Pelletier. Mmes Rolland. Tanné Dusapin. Gaudry

**Absents excusés** : Mme Chauvin (Pouvoir à M. Romano). M. Toutin (pouvoir à M. Albert). Mme Campas (Pouvoir à M. Pelletier).

**Absents** : Mmes Lauvernier. Tremblay

**Secrétaire de séance** : Mme Gaudry

-Lecture et approbation du compte rendu du 23 avril 2017

- Courrier à Monsieur Brout rue de l'Eglise, de retirer le véhicule en panne. L'autorisation de stationner est pour leur véhicule, le week-end. Il leur sera conseillé de stationner le long de la grange de Mme Cornez.

-La dalle de béton du futur atelier technique sera faite dès la semaine prochaine, avec l'aide d'un maçon.

-Courant juin, les gabions en pierre vont être retirés, une plantation de rosiers arbustes sera réalisée en automne.

Délibération :

#### **1. Extension du périmètre de l'agglomération**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'extension de périmètre, à savoir la modification de l'article 1er des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX portant sur la liste des Communes adhérentes. Les autres stipulations statutaires seront inchangées.

En effet, la délibération du Conseil Communautaire a proposé uniquement de modifier l'article 1er « COMPOSITION » des statuts en y insérant au 1er janvier 2018 les Communes de La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel.

De même, la règle de répartition des sièges demeurera celle du droit commun et aucune modification n'est envisagée. La représentation de la Commune sera donc maintenue. Enfin, chacune des communes adhérentes sera représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide par, 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'approuver la procédure d'extension de périmètre emportant uniquement modification de l'article 1<sup>er</sup> « COMPOSITION » des statuts et ceci pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **2. Reprise des espaces publics du site de l'ancienne fonderie par la commune**

Dans le cadre de la reconversion de l'ancienne fonderie de Saulnières, la communauté d'agglomération a aménagé des nouveaux espaces publics dont un jardin public ainsi que des terrains à bâtir. Les travaux d'aménagement sont aujourd'hui achevés.

Aussi, il convient, comme cela a été prévu dès le départ, de transférer les espaces publics aménagés à la commune pour incorporation dans le domaine public communal et gestion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** :

▼ **D'approuver** le transfert des parcelles énumérées ci-dessus, pour 1 € symbolique, à la commune de Saulnières,

▼ **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et toutes pièces y afférentes en l'office de Me PENIN-FRILLEY, notaire à Dreux.

3. **Annulation et reprise de la délibération d'affectation de résultat** du service de l'Eau, il faut annuler la, ligne 002 excédent reporté pour la somme de 2 366.27 € et la mettre à 0

#### 4. **Délibération modificative N° 01 service de l'eau**

Monsieur le Maire donne lecture des remarques de la Trésorerie de Dreux Agglomération

pour le budget Eau : le report au 002 est erroné, il devrait être nul

le conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'apporter les modifications suivantes :

Section de Fonctionnement :

Recettes : Compte 002 : résultat reporté : - 2 366.27 euros

Dépenses : compte 022 : dépenses imprévues : - 2 366.27 euro

#### 5. **Délibération Arkolia Energies**

La Société ARKOLIA ENERGIES, intégrateur en énergies renouvelables est venue faire auprès des élus de la commune, une présentation des projets possibles sur Saulnières :

- Photovoltaïque
- Eolien

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de se prononcer si la Société ARKOLIA doit poursuivre leurs études sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal souhaite que soient séparés les deux projets pour délibérer.

- Projet panneaux photovoltaïques :  
le conseil municipal délibère, par 13 voix POUR, pour l'étude de ce projet
- Projet des éoliennes :  
Le conseil municipal délibère, par 7 voix POUR, 5 voix CONTRE, 1 Abstention, pour l'étude de ce projet.
- Une demande subvention des Ecoles de Saint Lubin des Joncherêts est parvenue en mairie pour une participation à un voyage scolaire pour un enfant de la commune scolarisé à l'extérieur. Par 13 voix Pour, aucun versement n'est attribué.
- Une subvention de 1 474 euros a été attribuée par le conseil départemental pour l'installation de vidéo-surveillance à la salle polyvalente.

- Suite aux réformes territoriales, le département a repensé l'organisation de la direction des routes, le centre d'exploitation pour la commune est celui de Vernouillet.
  - 14 Juillet : Pour le feu d'artifice, la participation de Saulnières est de 1 579 euros. A ce jour, il manque une bande son, voir pour trouver une personne qui le ferait.
  - Une commission des Fêtes aura lieu le mercredi 14 juin à 20 h pour la préparation.
  - Une demande subvention a été faite par la ligue contre le cancer. A présenter lors du prochain budget.
  - Elections : Revoir le lieu pour le problème d'accessibilité (école, salle polyvalente)
  - La permanence des élections pour les conseillers sera redistribuée.
  - Mme Bétron sollicite le prêt de la salle polyvalente deux après-midi par mois de 14 h – 17 h 30 pour 10 familles ne scolarisant pas leurs enfants dans des écoles, de se retrouver pour des activités communes. Le conseil ne souhaite pas le prêt car des frais de chauffage, ménage, électricité, eau... existent. Il sera proposé un coût de 150 euros par mois, et la possibilité de prendre la salle le lundi ou mardi. Une attestation d'assurance sera sollicitée à titre personnel ou si regroupés en association, celle de l'association.
- Un calendrier prévisionnel des dates retenues sera demandé.
- Face à la recrudescence des incivilités du bruit, chaque administré qui ne respectera pas les horaires, se verra destinataire d'une lettre + la copie des horaires qui se trouvent dans le bulletin.
  - L'inauguration du jardin, ancien site des fonderies est reportée (prévue le 22 juin)
- Dans l'atelier municipal, sera projeté un film retraçant la démolition du site.  
Les invitations seront faites par l'agglo. Prévoir 130 personnes de la commune

#### TOUR DE TABLE :

- M. ROMANO : le repas de la randonnée pourra se faire sous les marronniers, le long de l'école.
- M. DEMERRE : informe qu'un trou se forme devant le monument ainsi qu'aux 4 routes.  
Aller chercher du bitume chez SDVL  
Signale que le transbeauce de 19 h roule vite dans Bretonnières
- Mme TANNÉ-DUSAPIN, revient sur la participation citoyenne : s'inscrire sur la liste (1 dizaine de personnes) et commander les panneaux. A revoir après les élections
- Mme GAUDRY : signale une foire à tout chez un particulier et ça depuis plusieurs fins de semaine.  
Un courrier leur sera adressé, qu'une déclaration au préalable est nécessaire.  
Une branche est à couper sur un arbre longeant la D 928 pour une meilleure visibilité des automobilistes.
- M. ALLEAUME : concernant la randonnée, la halte se fera au cimetière de Crécy.
- M. LE VALEGANT : signale des trous à boucher, le long de la route de fontaine
- Mme ROLLAND : Prévoir les achats pour la randonnée

Séance levée à 22 h 45

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents

